BULLETIN DE SOLIDARITÉ - ASSOCIATIONS

MERCI D'IMPRIMER CE BULLETIN ET DE L'ENVOYER,
ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT
AUX RESTOS DU CŒUR, 8 RUE D'ATHÈNES, 75009 PARIS.

Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... *L'adresse est indispensable pour l'administration fiscale.*
Ville : .....
E-mail : .....

❒ Je demande à recevoir mon justificatif par mail

→ →

Pour aider les plus démunis à s'en sortir, j'approuve l'action des Restaurants du Cœur en donnant :

❒ 30 € Pour un repas quotidien pendant un mois

❒ 90 € Pour un repas quotidien durant tout l'hiver

❒ 180 € Pour assurer un repas quotidien à une maman isolée et son enfant durant tout l'hiver

❒ 510 € Pour aider une famille tout l'hiver

❒ Autre montant ..... €

→ →

❒ Je joins un chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur

OU

❒ Je fais un don par carte bancaire (sauf carte American Express)

N° de CB ⌊_⌊_⌊_⌊_⌋⌊_⌊_⌊_⌊_⌋⌊_⌊_⌊_⌊_⌋⌊_⌊_⌊_⌊_⌋
Date d'expiration ⌊_⌊_⌋⌊_⌊_⌋
Date du don ⌊_⌊_⌋⌊_⌊_⌋⌊_⌊_⌋

Signature obligatoire

Pour un particulier, la loi Coluche permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à 75 % du montant du don, avec un plafond de 513 €. Au-delà, et dans la limite de 20 % des revenus imposables, la déduction est encore de 66 %. Si vous dépassez cette limite, l'excédent vous donnera droit à un crédit d'impôt sur les cinq années suivantes.

Pour toute information complémentaire, contactez le service Donateurs des Restos du Cœur :
01 53 32 23 27 - service.donateurs@restosducoeur.org

AGRÉÉE PAR COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant à service.donateurs@restosducoeur.org
Les Restos du Coeur ne pratiquent ni l'achat, ni la vente, ni l'échange de fichiers.

M2531